

Communiqué de presse

Méricourt, le 5 mars 2022

Cyberharcèlement et injures contre ses opposants : Steeve Briois échappera à un procès

Steeve Briois ne sera finalement pas jugé pour les injures publiées sur sa page facebook contre moi fin 2015, pour lesquelles il avait été mis en examen.

La Chambre de l'instruction de la Cour d'appel de Douai a validé l'ordonnance de non-lieu rendue par la juge d'instruction.

En clair, en l'absence d'une mise en demeure adressée par recommandé préalablement à ma plainte et à mon constat d'huissier, la justice considère qu'il n'est pas démontré que Steeve Briois avait connaissance des messages injurieux publiés sur sa page facebook par ses supporters qui me qualifiaient aimablement de « *trou du cul de lèche babouche* » et d'« *enculé de laïcard* » pour avoir engagé (et gagné) un recours contre la présence d'une crèche de Noël dans le hall de l'hôtel de ville d'Hénin-Beaumont.

La jurisprudence de la Chambre de cassation sur la responsabilité du directeur de publication a évolué et il faut désormais prouver que le directeur de publication était informé des messages à caractère injurieux ou diffamatoire qu'on lui reproche d'avoir laissé publier sur sa page.

J'ai décidé de ne pas me pourvoir inutilement en cassation. Cette affaire a suffisamment duré et suffisamment coûté.

Au final, sur le fond, c'est-à-dire la légalité de la présence d'une crèche de Noël dans l'hôtel de ville fin 2015, c'est bien moi qui ai gagné. J'ai défendu, au nom du Parti communiste, les valeurs de la laïcité : liberté de conscience et de culte pour les citoyens et neutralité de l'Etat et des collectivités territoriales. Celles et ceux qui prétendent installer des crèches de Noël dans les mairies ou faire bénir des statues de saints sur des places publiques au cours de cérémonies municipales tout en voulant interdire le port du voile à la plage sont des imposteurs qui ignorent tout de la laïcité.

Par ailleurs, personne n'est dupe.

Steeve Briois, qui alimente sa page facebook tous les jours, est de mauvaise foi et n'assume pas le cyberharcèlement en bande organisée qu'il a pratiqué sur sa page facebook contre ses opposants, et notamment contre moi.

Les flots de commentaires injurieux sur la page facebook de Steeve Briois à la suite d'une publication assassine du maire d'extrême droite me dépeignant en islamo-gauchiste n'ont pas eu lieu qu'une seule fois. C'est à de multiples reprises que j'ai été injurié sur la page facebook de cet individu méprisable qui ne mérite pas d'être maire d'Hénin-Beaumont.

C'est maintenant à la justice administrative de se prononcer, parce que c'est la ville d'Hénin-Beaumont qui a payé la défense de Steeve Briois, ce que je conteste.

Pour moi, il est clair que la décision éditoriale de laisser publier sans modération des commentaires injurieux sur une page facebook militante ne relève pas des missions du maire et ne peut absolument pas être prise en charge par la ville d'Hénin-Beaumont. Nous verrons ce que dira le Tribunal administratif...

David NOËL

Ancien conseiller municipal d'Hénin-Beaumont (2014-2020)